Conformément à l’article 11 du contrat d’affiliation, ce règlement d’ordre intérieur fait partie intégrante du contrat d’affiliation. Il est d’application pour tous les Membres de Pure Sports Herve. **La direction se réserve le droit d’exclure tout membre ne respectant pas ce règlement.**

1. **Salle**

* L’accès à la salle est uniquement autorisé avec des chaussures et des vêtements d’entraînement propres.
* Le membre doit se munir d’un essuie propre sur lequel il s’assied afin de protéger la machine de toute transpiration.
* Les machines cardiovasculaires doivent être désinfectées par le membre après chaque utilisation. Des distributeurs de papier et de produit désinfectant sont mis à sa disposition à cet effet.
* Dans la zone des poids libres, les poids doivent être enlevés des machines et replacés sur leur support par le membre après chaque utilisation.
* Les machines et appareils doivent être manipulés avec soin et précaution, ce qui veut dire également de déposer les poids doucement.
* Il est interdit de se garer sur les places réservées aux personnes à mobilité réduite.
* Il est interdit de filmer ou de prendre en photo une autre personne à son insu.
* Il est interdit de pénétrer dans le bureau ou dans les autres endroits réservés au personnel.
* Il est interdit de s’habiller/déshabiller dans la salle. Des vestiaires sont à votre disposition.
* En cas de soucis/problèmes, merci de prévenir le personnel afin de résoudre ceux-ci au plus vite.

1. **Vestiaires-Douches**

* Des poubelles sont à votre disposition pour y déposer les cheveux tombés lors du brossage. Veuillez les utiliser.
* L’accès aux douches se fait uniquement à pieds nus.

La Direction